



Doc. 15748
26 avril 2023

Déportations et transferts forcés d'enfants et d'autres civils ukrainiens vers la Fédération de Russie ou les territoires ukrainiens temporairement occupés: créer les conditions de leur retour en toute sécurité, mettre fin à ces crimes et sanctionner leurs auteurs

Amendement¹ n° 8

Dans le projet de résolution, paragraphe 10, remplacer les mots « , ce qui est à mettre en rapport avec les faits établis de déportation et de transfert forcé d'enfants ukrainiens vers la Fédération de Russie ou les territoires sous occupation temporaire russe. », par les mots suivants:

« . En conséquence, les auteurs de la déportation et du transfert forcé d'enfants ukrainiens vers la Fédération de Russie ou les territoires sous occupation temporaire russe doivent être poursuivis par une juridiction compétente. »

Note explicative

Cette phrase, qui a des incidences juridiques, doit être formulée de la manière la plus claire et la plus complète possible afin d'éviter toute mauvaise interprétation.

Déposé par:

YILDIZ Ahmet, Türkiye, NI
ÇEVİKÖZ Ahmet Ünal, Türkiye, SOC
EKER Mehmet Mehdi, Türkiye, NI
GÜNAY Emine Nur, Türkiye, NI
YAŞAR Serap, Türkiye, NI

1. 2023 - Deuxième partie de session

